

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 572 SG/TPP portant désignation de l'ingénieur ayant les fonctions et pouvoirs dévolus aux ingénieurs des Mines.

n° 572 SG/TPP

Ministère
PRÉSIDENT DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
21 novembre 1967

Numéro JO
n° 12 du 10/11/1967

Date du numéro
10 novembre 1967

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Les fonctions et pouvoirs dévolus aux ingénieurs des mines par les dispositions de l'article 3 et de l'article 4 (§ 6) de la loi n° 571 du 28 octobre 1943, seront exercés dans le Territoire Français des Afars et des Issas et pour compter du 9 octobre 1967, par M. Bernard Changey, ingénieur principal de re classe, 2e échelon, du Corps autonome des Travaux publics, en remplacement de M. Weber (Pierre), ingénieur en chef, qui a quitté le Territoire. Art. 2 — M. Changey prêterait serment, conformément à la loi. Art. 3. — L'arrêté n° 325 du 3 mars 1966 est abrogé. Art. 4 — Le présent arrêté sera publié, communiqué, enregistré et exécuté partout où besoin sera.

Le Ministre des Affaires intérieures,Président par intérim,AHMED DINI AHMED.